

Formalités préalables à la vente par adjudication

10 ans révolus sans nouvelles de l'actionnaire ou absence d'information de changement d'adresse

+ 1 an

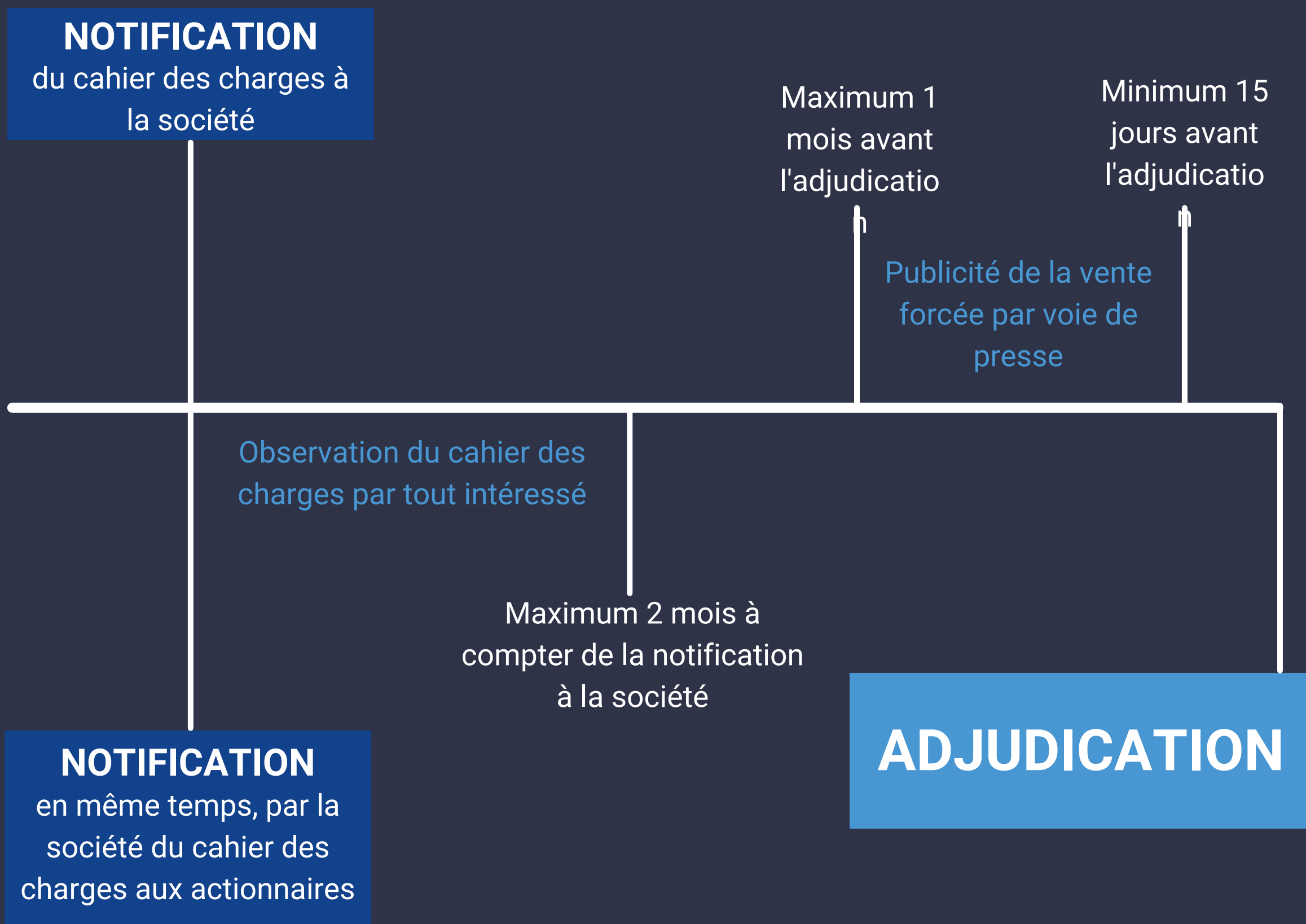
Sans réponse après parution

Parution de la publicité de mise en vente d'actions en déshérence dans 2 journaux à diffusion nationale

Procédure de vente par adjudication



Vente par adjudication des actions non-cotées en déshérence



Produit de la vente

Le produit de la vente est déposé sur un compte bloqué à la banque pendant 10 ans

Le propriétaire d'origine des actions ou les ayant-droits de la succession peuvent réclamer le produit de la vente

+ 30 ans

Le produit de la vente est reversé à l'Etat

Le propriétaire d'origine des actions ou les ayant-droits de la succession peuvent réclamer le produit de la vente

+ 10 ans

Le produit de la vente est transféré à la Caisse des dépôts sur un compte séquestre pendant 30 ans